Postulat

Développer l'habitat coopératif

Grand Conseil - Secrétariat général Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne Déposé le 15 09 09 Scanné le 16 CCD 2005

09_POS_150

Développement

En Suisse, un logement sur vingt appartient à une coopérative. Dans certaines villes comme Bienne ou Zürich, la part de logements coopératifs atteint même 20%, soit un logement sur cinq! Dans le canton de Vaud, la proportion se situe autour de la moyenne suisse.

Pourtant les coopératives d'habitation offrent de plusieurs avantages. A mi-chemin entre la propriété individuelle et la location, elles permettent d'offrir un logement de qualité à des prix inférieurs aux autres logements. En 2000, le loyer moyen pour un logement coopératif en Suisse était 20% moins cher que le loyer moyen du marché¹. A Zürich, cet écart atteint même 26% pour un logement comparable². Indéniablement, le logement coopératif a un effet modérateur sur les prix du marché du logement.

Il s'agit ici de ne pas confondre le logement social du logement coopératif. Si certaines coopératives sont des partenaires naturels et privilégiés des collectivités publiques pour la constructions de logements sociaux au sens de la législation cantonale, le logement coopératif englobe une notion beaucoup plus large. La caractéristique principale des coopératives d'utilité publique ou d'habitants est d'avoir des loyers fondés sur les coûts, avec une intérêt limité sur le capital social et, par conséquent, des loyers moins élevés et qui ont tendance à diminuer sensiblement sur le long terme. Dans certains cas, les coopératives d'habitation construisent aussi des logements en propriété selon les mêmes principes : une rémunération limitée du capital social, des logements avantageux et une protection contre une revente spéculative.

La coopérative est aussi une forme d'organisation intéressante du point de vue démocratique. En offrant une voix à chaque membre, elle favorise l'esprit de communauté et la codécision. L'expérience a aussi montré que les logements en coopérative d'habitation avaient des taux de rénovation supérieurs à l'ensemble des logements en location et même aux logements en propriété.

Du point de vue financier enfin, le logement coopératif peut aujourd'hui bénéficier de différentes aides existantes au niveau national (Fonds de roulement, CCL, CCH, Fonds de solidarité de l'ASH) permettant d'obtenir des prêts à taux réduits avec un effet modérateur sur les loyers et la possibilité de mobiliser moins de fonds propres (environ 10%). Dans bien des cas, le logement coopératif offre donc des possibilités d'accès au logement plus avantageuses et intéressantes que la constitution d'une PPE.

² NZZ, 3 juillet 2009

¹ Statistik-Info Nr. 20/2004, Genossenschaftlich wohnen, Zürich, 2004

Malgré l'intérêt que représente aujourd'hui l'habitat coopératif – que les coopératives soient ou non partenaires des pouvoirs publics pour la construction de logements subventionnés -, il n'existe pas dans le canton de Vaud de politique volontariste visant à favoriser l'habitat coopératif. Le présent postulat vise donc à remédier à cette lacune et à contribuer à la mise en place dans ce canton d'une politique générale du logement qui soit susceptible de répondre aux besoins et d'offrir à chacun un logement financièrement accessible.

Postulat

Par ce postulat nous demandons au Conseil d'Etat de mettre en place une stratégie de développement et de soutien aux coopératives d'habitants ou d'utilité publique dans toutes les régions du canton.

Cette stratégie devra d'abord s'appuyer sur un recensement de l'offre existante, un état des lieux de l'action menée par le canton depuis la nouvelle loi sur le logement et un examen des différentes mesures à prendre. Parmi celles-ci :

- un appui technique à la création de coopératives d'habitants d'utilité publique et une promotion de ce type d'habitat, y compris dans le domaine de l'habitat protégé pour personnes âgées.
- le renforcement de la politique foncière de l'Etat et des communes afin de pouvoir mettre plus de terrains à disposition des coopératives, en particulier sous forme de droits de superficie. Un plan cantonal doit être établi en la matière avec des objectifs quantitatifs ambitieux.
- des prises de participations de l'Etat dans des structures coopératives d'utilité publique à l'instar de ce que pratique le canton de Neuchâtel dans sa nouvelle politique du logement.
- Une politique plus active de prêts à taux réduits ou de cautionnement visant notamment à compléter les aides fédérales à disposition et à simplifier et accélérer les procédures.

Je souhaite développer le présent postulat et demande son renvoi à une commission.

₿régoire Junod

Liste des députés signataires – état au 25 août 2009

Abbet Raphaël	Chapalay Albert	Ducommun Philippe
Aebi Jean-Robert	Chappuis Laurent	Dufour Claude-Eric
Amarelle Cesla	Chatelain André	Durussel José
Amstein Claudine	Chevalley Christine	Duvoisin Ginette
Ansermet Jacques	Chevalley Edna Educe acorale	Epars Olivier
Apothéloz Stéphanie	Chevalley Isabelle	Fardel Claude-André
Aubert Mireille (((()))	Cherix François	Favez Jean-Michel
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Luc	Favrod Pierre-Alain
Ballif Laurent .	Chollet Jean-Marc	Feller Olivier
Bally Alexis	Christen Jérôme	Ferrari Yves
Bavaud Sandrine	Clot Bertrand	Fiora-Guttmann Martine
Bernhard Maximilien	Cornamusaz Philippe	Freymond Cantone Fabienne
Berseth Verena V. Denck	Cornaz-Rovelli Valérie	Gaille Pierre-André
Bolay Guy-Philippe	Courdesse Régis	Gay Vallotton Michèle
Bonjour Eric	De Preux Patrick	Gfeller Olivier
Bonny Dominique-Richard	Debluë François	Girardet Lucas
Borel Bernard	Décosterd Anne	Glardon Julien
Borloz Frédéric	Delacour André	Glutz Félix
Bottlang-Pittet Jaqueline	Depoisier Anne-Marie	Golaz Florence
Brélaz François	Deriaz Philippe	Golaz Olivier
Buffat Marc-Olivier	Desmeules Michel	Gorrite Nuria
Buffat Michaël	Despot Fabienne	Grandjean Pierre
Cachin Jean-François	Devaud Grégory	Grobéty Philippe
Calpini Christa	Dind Claudine	Grognuz Frédéric
Capt Gloria	Dolivo Jean-Michel	Guignard Jean

Liste des députés signataires – état au 25 août 2009

•									:							and the second								
Mercier Pierre-Alain	Melly Serge	Maystre Tinetta 7. May & Local	Mayor Olivier	Mattenberger Nicolas	Martinet Philippe	Marendaz André	Manzini Pascale	Mange Daniel	Maillefer Denis-Olivier	Mahaim Raphaël	Labouchère Catherine	Kernen Olivier	Kappeler Hans Rudolf	Junod Grégoire	Jungclaus Delarze Suzanne	Jufer-Tissot Nicole	Jobin Philippe	Jaquier Rémy	Jaquet-Berger Christiane	Hurni Véronique	Haury Jacques-André	Haldy Jacques	Haenni Frédéric	Guignard Pierre
Rey-Marion Aliette	Renaud Michel	Reichen Gil	Rau Michel	Rapaz Pierre-Yves	Randin Philippe	Poncet Gabriel	Pidoux Pierre-André	Pidoux Jean-Yves	Peters Lise	Pertusio Mario-Charles	Perrin Jacques	Pernoud Pierre-André	Payot François	Papilloud Anne	Pache Rémy	Nicolet Jacques	Mouquin Michel	Mossi Michele	Montangero Stéphane	Monod Alain	Modoux Philippe	Miéville Michel	Meyer Roxanne Almhuld.	Métraux Béatrice
Zwahlen Pierre / / / T.M.	Yersin Jean-Robert 7-Ryd	Wyssa Claudine	Wehrli Laurent	Weber-Jobé Monique Kullelyl	Walther Eric	Volet Pierre	Villa Sylvie	Venizelos Vassilis	Uffer Filip XXXX	Truffer Jean-Jacques	Surer Jean-Marie	Sordet Jean-Marc	Silauri Alessandra	Schwab Claude M. L. 5	Schwaar Valérie	Schwaab Jean Christophe	Savary Marianne	Saugy Roger	Ruey-Ray Elisabeth	Roulet Catherine	Rostan Jacqueline	Rod Armand	Rochat Nicolas	Reymond Philippe